

Séance du 6 février 2020 à 19 heures

Le six février deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Espère, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (46)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. GARD Michel (CIEURAC), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (22)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-14_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

Service : Direction du Développement / Enseignement supérieur

Objet : Accueil du dispositif expérimental Campus connecté

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 6 février 2020

Rapporteur : Bernard DELPECH

Direction du Développement / Enseignement supérieur

Objet : Accueil du dispositif expérimental Campus connecté

Mesdames, Messieurs,

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et la Région Occitanie mettent en place le dispositif de formation Lieu objectif réussite des étudiants (LORE) – Campus connecté. Il s'agit d'un dispositif expérimental, qui a pour objectif de permettre à des jeunes éloignés des métropoles de suivre une formation supérieure à distance, près de chez eux. Cette formation est délivrée en présentiel avec un accompagnement méthodologique. Cela s'apparente à un tiers-lieu d'enseignement supérieur.

Il s'agit donc de favoriser l'intégration dans l'enseignement supérieur de ceux qui hésitent à poursuivre des études supérieures et préfèrent s'y engager à distance compte tenu de leur contexte géographique, économique ou familial.

Des lieux labellisés Campus connecté accueillent ces étudiants dans le cadre d'un accompagnement collectif et individuel.

Les spécificités du Campus connecté sont les suivantes :

- Un espace de travail équipé et connecté pour accueillir des étudiants inscrits dans un cursus d'enseignement supérieur à distance. Le jeune apprenant ne reste pas isolé chez lui et étudie dans un lieu socialisant au sein duquel il est au contact d'autres étudiants. La présence minimum requise est d'au moins 16 heures sur le site.
- Un large catalogue de formations à distance qui propose un accompagnement pédagogique : 51 formations proposées par les universités d'Occitanie et des formations proposées par des universités d'autres régions ainsi que le CNED (BTS). Elles proposent des formations BAC+2 et jusqu'à BAC+3 niveau licence. Cette offre pourra évoluer en fonction des formations qui souhaiteront s'inscrire dans la dynamique du projet Campus connecté.
- Un accompagnement de proximité grâce au recrutement d'un tuteur méthodologique sur le site. Il assure un suivi collectif et individualisé des jeunes apprenants. Il vise à entretenir un climat d'apprentissage favorisant l'engagement, la persévérance, la socialisation, autant d'éléments clés pour la réussite. Ce tuteur travaille en lien avec le tutorat pédagogique assuré par les universités délivrant la formation à distance. Le tuteur encadre un maximum de 15 étudiants.
- Un partenariat fort avec les collectivités locales et leurs sites universitaires.

Le financement et l'appui du projet se présente ainsi :

- MESRI :
 - Financement d'amorçage du lieu labellisé Campus connecté de 50 000 € (sans affectation exigée) ;
 - Financement de 1 000 € par étudiant accompagné et par an, et cela pendant les 3 années universitaires ;
 - Portage du poste de tuteur méthodologique ;
 - Evaluation régulière du dispositif et amélioration en continue.
- La Région :
 - Financement des investissements réalisés pour la mise en œuvre du dispositif par la collectivité (aménagements de locaux, équipements...) plafonné à 50 000 €.

L'expérimentation s'adresse aux collectivités locales qui souhaitent s'impliquer dans la démarche. En Occitanie, 3 sites ont été identifiés pour cette phase expérimentale : Cahors, Carcassonne (11), Le Vigan (30).

Ce dispositif a démarré à la rentrée de septembre 2019 et s'étendra sur 3 ans (le temps d'un cursus de type licence).

Pour positionner le site du Grand Cahors dans cette expérimentation et obtenir les financements, une demande de labellisation a été déposée par le Syndicat Mixte Ouvert du Centre Universitaire Cadurcien (SMOCUC) auprès du MESRI et de la Région Occitanie. Suite à cela, le MESRI a recruté avec l'aide du Grand Cahors et de la Région, le tuteur méthodologique qui est présent aux côtés des étudiants sur le site. Ce poste est porté par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Formation et Certification pour l'Insertion Professionnelle de Toulouse.

Pour ce faire, et face au caractère expérimental de mise en place de ce dispositif sur le territoire, un accord de financement prévisionnel du poste est proposé :

Années	Dépenses	Ressources			solde
	Tuteur	MESRI	MESRI	SMOCUC	
	1 ETP	Fonds d'amorçage	Aide / étudiant	reste à payer	
2019-2020	35 500 €	50 000 €	10 000 €	0 €	24 500 €
2020-2021	35 500 €		15 000 €	0 €	4 000 €
2021-2022	35 500 €		15 000 €	16 500 €	
Total	106 500 €	50 000 €	40 000 €	16 500 €	

Le dispositif est basé sur un accueil de 15 étudiants maximum pour cette phase expérimentale : 10 en année 1, puis 5 de plus en année 2.

Le SMOCUC financera le reste à charge du poste de tuteur soit 16 500 € sur 3 ans. Le Grand Cahors, compétent en matière de soutien et d'accompagnement du développement de

l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, concourt à ce dispositif dans le cadre de sa participation au titre du SMOCUC (45 % Département et 55 % Grand Cahors.)

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'approuver la création du dispositif de formation "Lieu objectif réussite des étudiants" (LORE) - Campus connecté ci-dessus présenté, au Centre Universitaire Maurice-Faure;
- b. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc ARSÈNE FAURE